

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 février 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 10 février 2014

2014 DAC 32 Convention d'occupation du domaine public avec l'organisme le Bal.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 janvier 2014, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention relative à l'occupation du domaine public par le Bal ;

Vu l'avis du conseil du 17^e arrondissement, en date du 3 février 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9^e Commission,

Délibéré

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec le Bal 6, impasse de la Défense, Paris 18, une convention relative à l'occupation des locaux municipaux situés au 28-30, rue Gauthey, Paris 17, sur la base du texte joint en annexe à la présente délibération.